

Prêt d'honneur Création-Reprise

INITIATIVE PAYS HAUT

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Création d'entreprise d'Initiative Pays Haut a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

L'Association exerce son activité exclusivement sur les cantons de Longwy, Longuyon, Herserange, Villerupt et Mont-Saint-Martin.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant qui dépend des besoins du porteur de projet.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Pays Haut.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur
- Forme juridique
 - > Entreprise Individuelle
 - > Profession libérale

Organisme

INITIATIVE PAYS HAUT

- CCI de Meurthe et Moselle
25 avenue de Saintignon
54400 LONGWY
Téléphone : 03 82 23 73 85